



MUNICIPALITE  
DE  
GINGINS

## TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE DE GINGINS

	SOCIÉTÉS LOCALES	NON RÉSIDENTS But lucratif	NON RÉSIDENTS But non lucratif	RÉSIDENTS GINGINS ET CHÉSEREX	PAROISSE DE LA DÔLE	ANNIVERSAIRES ENFANTS (après-midi de 14h00 à 17h30)
Salle	-	Fr. 550.-	Fr. 300.-	Fr. 150.-	-	Pas de location
Buvette	-	Fr. 150.-	Fr. 100.-	Fr. 50.-	-	Fr. 50.- cuisine comprise / lundi à vendredi
Cuisine	-	Fr. 250.-	Fr. 150.-	Fr. 75.-	-	Fr. 100.- cuisine comprise / sam ou dimanche
Total	Fr. 100.-	Fr. 950.-	Fr. 550.-	Fr. 275.-	gratuit	-

Ces tarifs sont valables dès le 17 août 2015.

### Informations complémentaires

- Sociétés locales : la salle est gratuite pour leurs assemblées. Un paiement unique est demandé pour les charges.
- Repas de soutien des sportifs habitant Gingins et Chésereux : même tarif que pour les sociétés locales.
- Membres de la municipalité et du personnel communal : gratuit 1 x par année.
- Partis politiques vaudois reconnus : salle gratuite dans le cadre de leurs activités pour autant que celle-ci soit disponible.

### AUX USAGERS DES LOCAUX

- Fin de la musique : 02h00 et extinction des feux et fermeture des portes à 03h00.
- Les locaux doivent être balayés et le matériel remis en place par le locataire.
- Tous les déchets, bouteilles en verre ou en PET, aluminium, etc. doivent être évacués par le locataire.
- La location de la vaisselle est comprise dans les tarifs.
- La salle n'est pas louée pour des manifestations privées les jours fériés et durant les fêtes de fin d'année.
- En cas de nécessité après location, la conciergerie sera facturée à Fr. 70.- de l'heure, minimum 1 heure.

Merci de consulter le règlement d'utilisation du bâtiment de la salle dans cet onglet.